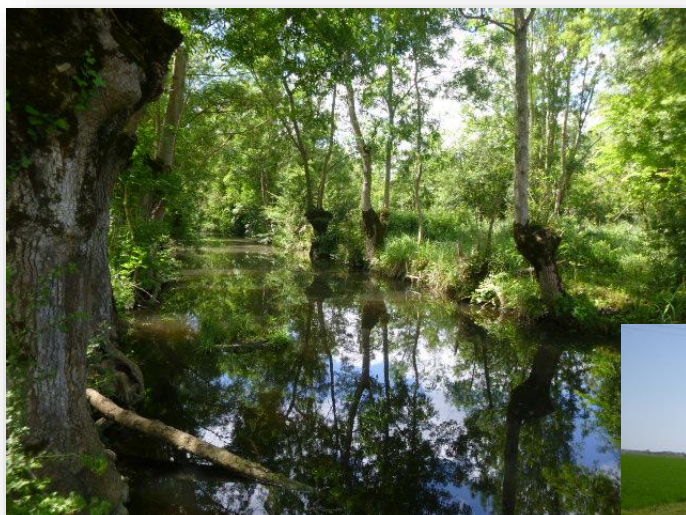




Etablissement public
du Marais poitevin

Décembre 2019

Étude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais poitevin



Synthèse du bilan évaluatif

SERAMA
Société d'Etudes pour la Restauration
et l'Aménagement des Milieux Aquatiques

Parc Actilonne

2, allée Michel Desjoyeaux

Olonne/Mer

85 340 LES SABLES D'OLONNE

Tél/Fax : 02.51.21.50.38

E-mail : contact@serama.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
1 PREAMBULE	4
BILAN TECHNICO - FINANCIER	7
2 RESULTATS CTMA	7
3 RESULTATS FINANCEMENT	9
BILAN ORGANISATIONNEL	11
4 ENQUETE DE SATISFACTION.....	11
5 MAITRISE D'OUVRAGE – GOUVERNANCE	12
6 ARTICULATION ENTRE CTMA CADRE ET CTMA OPERATIONNELS.....	14
BILAN TECHNIQUE	15
7 ANALYSE FONCTIONNELLE	15
7.1 PROSPECTION	15
7.2 ANALYSE FONCTIONNELLE DES COURS D'EAU.....	17
7.3 ANALYSE FONCTIONNELLE DES MARAIS	17
7.3.1 Evolution de la fonctionnalité.....	17
7.3.2 Etat des fonctionnalités en 2019	17
8 INDICATEURS COMMUNS DE SUIVI DES ACTIONS.....	21
9 ACTIONS TRANSVERSALES DU CTMA CADRE	21
10 PRINCIPES DE GESTION DE L'EAU	22
FEUILLE DE ROUTE	24

1 PREAMBULE

La Directive Cadre sur l'Eau (2000) structure la politique de l'eau au sein de l'Union Européenne. L'objectif général est d'atteindre le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen. Initialement fixé à 2015, ce bon état doit être atteint au plus tard en 2021, voire en 2027, en fonction de l'état actuel des différentes masses d'eau du territoire et des objectifs à atteindre.

Conscients de la nécessité d'intégrer les objectifs de la DCE, les élus des différents syndicats mixtes de bassin versant et de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise ont pris la décision d'élaborer des programmes de restauration et d'entretien des rivières et zones humides sur leur territoire. Ainsi, différents Contrats Territoriaux volet Milieux Aquatiques (CTMA) ont été mis en place sur le territoire et ont donné lieu à la programmation de travaux. Les derniers contrats ont été signés à différentes dates à compter de 2014, 2015 et ont pris effet pour une durée de 5 à 6 ans (certains contrats ont bénéficié d'un avenant).

En réponse au Ministère de l'Environnement qui avait demandé la mise en cohérence des différents outils d'intervention en faveur de la zone humide, un contrat cadre a été élaboré. Il vise notamment à porter des études transversales et à apporter de la cohérence et de la coordination entre les différents CTMA portés à l'échelle des bassins versants, tout en conservant leur gestion opérationnelle.

Ainsi ont été définis 3 niveaux complémentaires pour la mise en place des actions sur la zone humide du territoire du Marais poitevin :

- Un CTMA cadre porté par l'EPMP ;
- 4 contrats territoriaux milieux aquatiques opérationnels, sur chacun des bassins versants et dont l'objectif premier est l'amélioration de la fonctionnalité de la zone humide, elle-même contributive de l'atteinte du bon état des masses d'eau associées au Marais poitevin. Ils sont pilotés par des structures porteuses qui définissent un programme d'actions avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages locaux, en adéquation avec les orientations du contrat cadre. Ces contrats sont :
 - Le contrat territorial milieux aquatiques Marais poitevin Vendée (CTMA MPV) porté par le Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes (SMVSA) ;
 - Le contrat territorial de la zone humide des marais mouillés liés à la Sèvre Niortaise, au Mignon et aux Autises (CTMA MM) porté par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) ;
 - Le contrat territorial milieux aquatiques Marais poitevin Nord Aunis (CTMA Nord-Aunis) porté par le Syndicat Mixte de coordination hydraulique du Nord Aunis (SYHNA) ;
 - Le contrat territorial milieux aquatiques Marais poitevin Lay aval (CTMA MPBL) porté par le Syndicat Mixte Marais poitevin bassin du Lay (SMMPBL).
- Des contrats de marais à l'échelle des associations syndicales de marais, outils de l'EPMP intégrés aux CTMA opérationnels et qui visent à promouvoir une gestion de l'eau qui concilie enjeux environnementaux et activités en place.

Le schéma ci-dessous présente ces différents niveaux d'organisation et leur articulation :

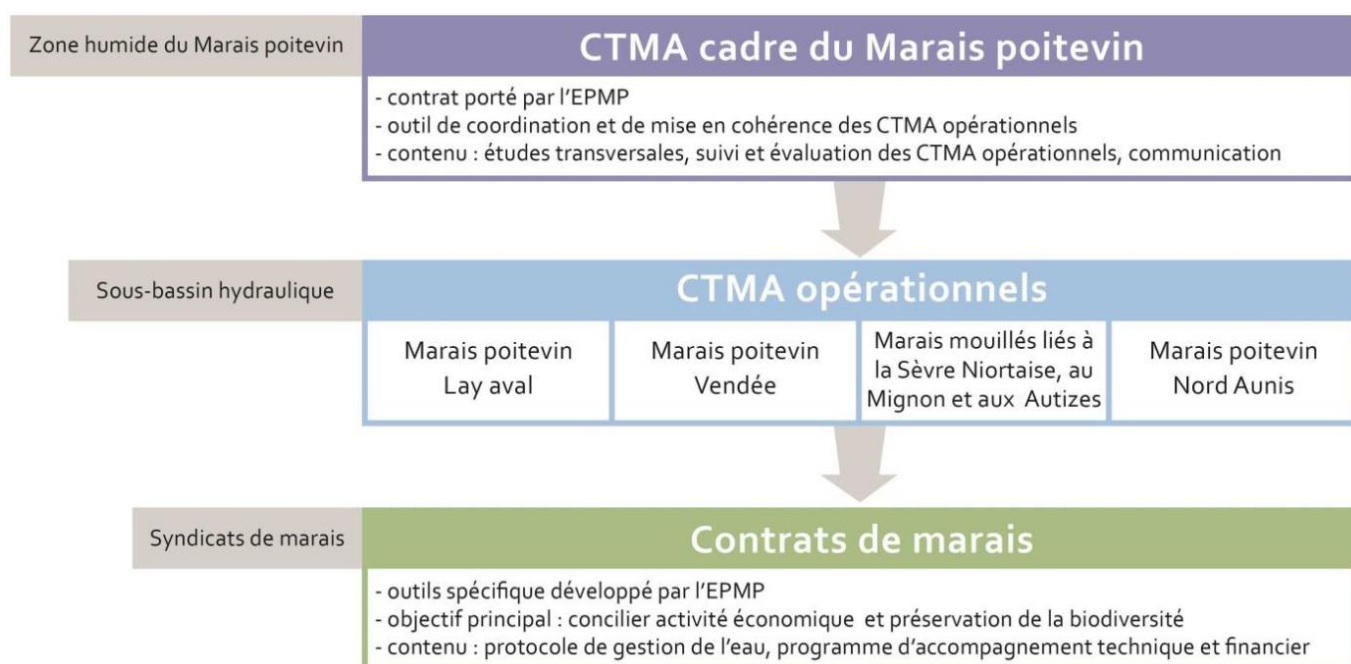


Figure 1 : Organisation des CTMA du Marais poitevin. (Source EPMP)

Les 3 premiers CTMA opérationnels, tout comme le CTMA cadre, sont arrivés à terme fin 2019. Concernant le CTMA MPBL, il couvrira la période 2018-2021. Aussi, il convient de procéder à leur bilan. Pour cela, il a été acté la conduite d'une étude unique, portée par l'EPMP et qui doit permettre d'avoir une vision globale à un instant « t » avec cinq questions sous-jacentes :

- Quel est l'état des fonctionnalités sur la zone humide et comment a-t-il évolué ?
- Quels sont les effets des travaux et actions conduits par les CTMA sur l'évolution de ces fonctionnalités ?
- Quelle est la plus-value de la nouvelle organisation des dispositifs et outils sur le territoire ?
- Comment est amené à évoluer le territoire et sa gouvernance, à l'aube de la mise en place de la Gemapi ?
- Quels sont les apports des études transversales inscrites au CTMA cadre ?

Le bilan évaluatif de fin de contrat est ainsi l'occasion de :

- Questionner la pertinence de la stratégie d'action par rapport aux enjeux identifiés ;
- Analyser la gestion de projet (pilotage, mise en œuvre, partenariats, animation) ;
- Analyser les réalisations, résultats et impacts des actions ;
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux autour de l'évaluation ;
- Etablir une synthèse des points forts et des limites de l'action locale, et identifier les améliorations afin d'élaborer, le cas échéant, de nouveaux contrats.

Le bilan est organisé autour de trois volets :

- 1- Volet technico-financier ;
- 2- Volet organisationnel ;
- 3- Volet fonctionnel et technique.

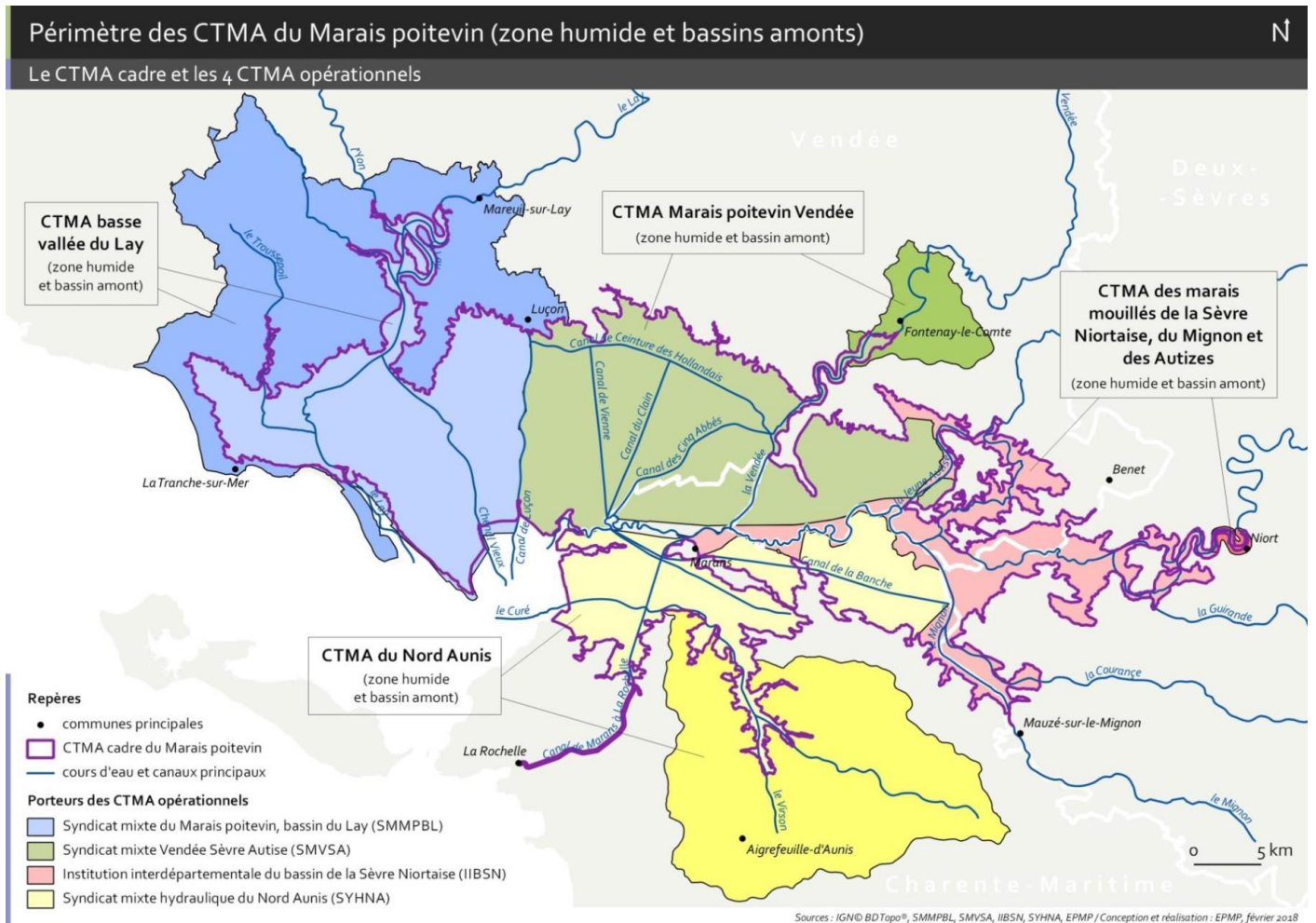


Figure 2 : Présentation de la zone d'étude

BILAN TECHNIICO - FINANCIER

Dans ce volet il s'agit d'analyser :

- Les moyens financiers consacrés ;
- Les aides publiques reçues ;
- Les actions réalisées par rapport aux actions programmées (principalement du point de vue financier) ;
- Les causes des écarts entre la programmation initiale et la réalisation (surévaluation, sous-évaluation, maîtrise d'ouvrage, évolution des milieux...).

Les résultats ont été traités à l'échelle des périmètres de chaque CTMA, cadre et opérationnels, et dans un esprit de synthèse seuls les résultats à l'échelle de l'ensemble de la zone humide sont ici retranscrits.

2 RESULTATS CTMA

Le CTMA cadre et les CTMA opérationnels n'étant pas synchronisés sur leur période d'actions, le bilan actuel ne peut pas constituer une comparaison réaliste des taux de réalisation entre les CTMA (notamment pour le CTMA MPBL qui a débuté fin 2018). Ainsi, cette comparaison fait plutôt un état des lieux de l'avancement des réalisations à un instant "t".

Les figures ci-dessous résument la situation actuelle sur la base des montants prévisionnels retenus dans les contrats signés.

Taux de réalisation financière des CTMA

CTMA	Période	Année actualisée	Budget (€ ttc)		Taux de réalisation actuel
			Prévisionnel (contrat)	Réalisé	
Cadre	2015-2019	2019	3 734 750	3 222 803	86%
MPV	2015-2019*	2019	10 290 887	10 346 025	101%
MM	2014-2019*	2019	16 389 453	12 822 468	78%
MPBL	2018-2021	2019	5 440 686	2 167 238	40%
Nord Aunis (€ HT)	2015-2019	2019	4 836 259	3 129 274	65%
			40 692 035	31 687 808	78%

*avec travaux d'urgence 2014

Concernant les montants, le budget prévisionnel le plus important est celui du CTMA MM, ce qui s'explique en partie par une part importante de travaux prévus sur des ouvrages structurants. Le taux de réalisation atteint 101% pour le CTMA MPV, 86% pour le CTMA cadre et 78 % pour le CTMA MM pour la période 2015-2019.

Le CTMA MPBL débutant fin 2018 n'est pas comparable.

Pour le CTMA Nord Aunis, une actualisation du programme est intervenue avec un ajustement des montants prévisionnels à la hausse (6 584 606 €) ; toutefois, cette actualisation n'ayant pas fait l'objet d'une signature par les différents partenaires, il convient de retenir le programme initial (4 836 259 €).

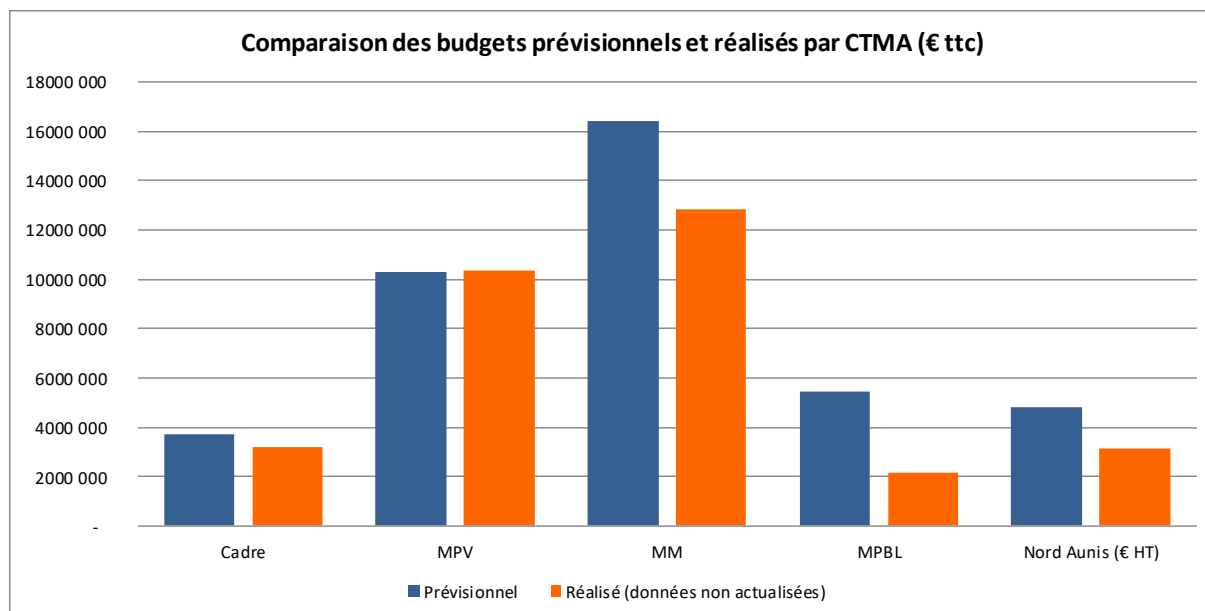


Figure 3 : budgets prévisionnels et taux de réalisation actuels des CTMA

Si on prend en compte les années 2018 et 2019 pour le CTMA MPBL, alors les données sur les 5 dernières années sont les suivantes :

	prévisionnel	réalisé
année 1	8 606 009 €	6 378 764 €
année 2	7 243 838 €	5 177 512 €
année 3	6 935 786 €	5 499 029 €
année 4	6 806 067 €	6 072 398 €
année 5	7 588 845 €	8 486 634 €
TOTAL	37 180 545 €	31 614 337 €

Le taux de réalisation est de 85%, ce qui est relativement satisfaisant sur le plan financier. Les principaux écarts se justifient par :

- Certains reports d'opérations coûteuses ;
- Des sous-estimations financières de certaines autres ;
- La réalisation d'opérations en régie ou en interne n'occasionnant pas de dépense ;
- La non réalisation pour d'autres.

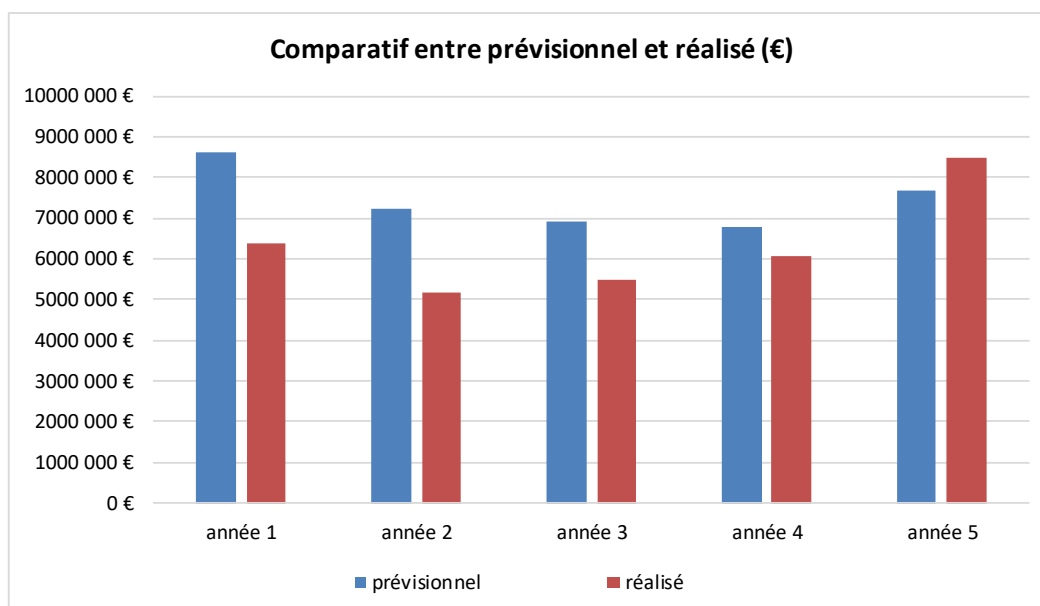


Figure 4 : taux de réalisation par année des CTMA

3 RESULTATS FINANCEMENT

A l'échelle de l'ensemble de la zone humide, nous disposons des données prévisionnelles et des financements réellement attribués (avec estimation sur 2019), sauf pour le CTMA MPBL pour lequel le programme a tout juste débuté.

La répartition des financements prévisionnels apparaît dans les graphiques ci-dessous :

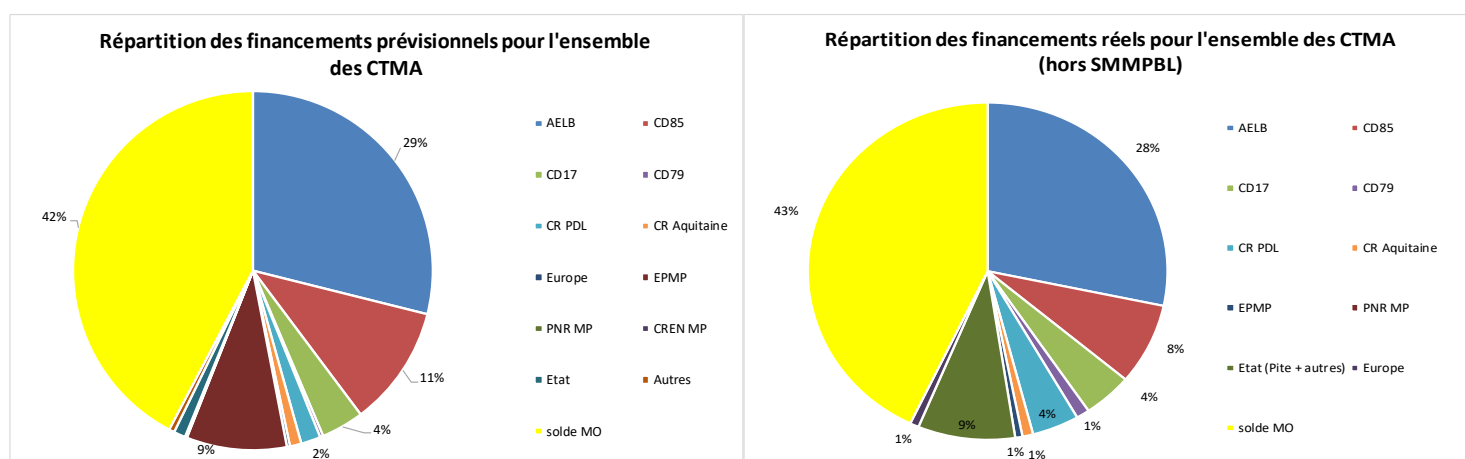


Figure 5 : comparaison globale des financements des CTMA entre prévisionnel et réalisé

Si la comparaison entre financements prévisionnels et réels est délicate (non prise en compte du CTMA MPBL, et quelques distinctions entre les partenaires), on constate un financement réel de 25 094 053 € pour un financement global prévisionnel de 34 591 015 €, soit 73 % du prévisionnel.

Cet écart de financement provient logiquement des écarts de réalisation, systématiquement à la baisse par rapport aux coûts prévisionnels des CTMA (sauf pour le CTMA MPV).

Les financements réels sont donc en cohérence avec les financements prévisionnels, avec une concordance du taux de participation par financeur entre réel et prévisionnel.

On constate des dépenses importantes dans les domaines de la restauration du lit et des berges, de l'entretien de la ripisylve, des curages, et de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Néanmoins, on observe quelques spécificités, comme les "travaux sur ouvrages" qui représentent le budget principal du CTMA MM. En effet, la présence d'ouvrages importants localement, coûteux à entretenir et à rénover, peut impacter la répartition budgétaire. Il y a également des inégalités concernant la lutte contre les espèces exotiques envahissantes : ce sont les CTMA MPV et Nord Aunis qui présentent les plus fortes proportions budgétaires dans ce domaines (mais qui intègre la lutte contre les EEE animales).

Concernant les problématiques communes, on note des dépenses importantes et souvent sous-estimées pour l'entretien de la ripisylve, et des travaux sur les ouvrages hydrauliques et la continuité écologique souvent reportés dans le temps. Ceci concerne principalement le CTMA MPV et le contrat des marais mouillés de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autises.

BILAN ORGANISATIONNEL

4 ENQUETE DE SATISFACTION

Des questionnaires d'enquêtes ont été établis et adressés à plusieurs groupes de destinataires :

- Maître d'ouvrage : ce groupe est composé de l'ensemble des porteurs d'actions, à savoir les ASA, syndicats mixtes, communes, EPMP, fédérations, associations, départements...
- Porteurs CTMA : l'EPMP, les syndicats mixtes porteurs des CTMA opérationnels et l'IIBSN
- Financeurs : EPMP, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, Départements de Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée
- Prestataires : chargés de la réalisation des travaux soit 30 destinataires
- Général : regroupe les structures autres intervenant sur le Marais poitevin comme les structures d'Etat, EPCI, CLE ...

Ce sont ainsi au total 125 destinataires qui ont été consultés. Le tableau ci-dessous présente les taux de réponses par groupe de destinataires à la date de retour.

destinataires	questionnaires envoyés	questionnaires retournés	taux de retour	commentaires
Maîtres d'ouvrages	60	16	27%	tendance générale
Porteurs CTMA	5	4	80%	Exploitable statistiquement
Financeurs	7	5	71%	
Prestataires	30	7	23%	tendance générale
Général	23	2	9%	non exploitable statistiquement
Total	125	35	28%	/

Figure 6 : Résultats quantitatif des retours d'enquête

Les résultats de l'enquête montrent un taux global de retour de 28%, valeur qui est relativement faible, mais qui reste cependant assez élevée pour ce genre de démarche.

Ce faible taux de réponse n'a pas permis de porter une analyse sur l'ensemble des groupes et ne donne qu'une lecture partielle des points de vue et attentes.

Ainsi, le groupe "Général" n'a pas pu faire l'objet d'un traitement statistique, et les groupes "Prestataires" et "Financeurs" ont été traités sous forme analytique.

Les principaux enseignements tirés de ces enquêtes sont les suivants :

- Les financeurs font état de certaines contraintes de fonctionnement des territoires et de réalisation des programmes (cas des CTMA du Nord-Aunis et du bassin du Lay). Ils souhaitent un renforcement des actions les plus contributrices à l'amélioration des fonctionnalités pour en percevoir les améliorations. La gestion des niveaux d'eau revêt un caractère fondamental

pour l'amélioration de la zone humide et dans le déroulement des actions. Il ressort également le besoin de données traitées à l'échelle de la zone humide du Marais poitevin. Enfin, ils insistent sur la notion de cohérence territoriale tant au niveau de la GEMAPI que sur le plan hydrographique.

- Pour les maîtres d'ouvrages, l'intérêt des CTMA est certain et reconnu. On note une divergence des résultats entre les ASA et les autres MO, avec une vision plus dégradée pour les ASA, qui relèvent la lourdeur des démarches administratives et l'effet "mille feuilles" lié aux nombreuses structures présentes sur le territoire.
- Enfin pour les porteurs des CTMA, le bilan général du côté opérationnel est très satisfaisant (sauf pour la lutte contre les EEE) tant au niveau des actions réalisées que de l'organisation générale et de la relation avec le CTMA cadre. Pour ce dernier, le bilan est plus contrasté car le CTMA cadre est arrivé en cours de programmation des CTMA opérationnels et l'EPMP, structure porteuse du CTMA cadre, indique manquer de recul quant à l'organisation générale. Il est également évoqué un besoin de coordination globale en matière d'animation (à l'échelle des CTMA cadre et opérationnels) et de suivi des indicateurs communs.

5 MAITRISE D'OUVRAGE – GOUVERNANCE

Une attention particulière a été portée sur l'organisation des CTMA sur le territoire.

Plusieurs points sont abordés à ce sujet :

- Le découpage territorial ;
- L'état de la gouvernance pour le portage des actions et l'animation des CTMA ;
- Les compétences relatives et leurs attributions ;
- Les moyens de suivi par les animateurs/techniciens.

Concernant l'organisation des CTMA sur le territoire, il ressort une forte complexité, avec la présence de plusieurs structures gémapienne et parfois une non concordance des divers périmètres : bassin versant, masse d'eau, EPCI, SAGE...

Pour le futur, des inconnues subsistent quant à l'organisation de la gouvernance et au portage des CTMA. En effet, la mise en place de la Gemapi apporte une nouvelle structuration des territoires. Si sur certains bassins, les structures gémapiennes, qui auront en charge le portage des prochains CTMA, sont d'ores et déjà opérationnelles, ce n'est pas le cas sur l'ensemble des bassins où l'organisation peine à se mettre en place. Par ailleurs, sur certains secteurs, le périmètre de ces structures gémapiennes est calé sur les limites administratives qui ne coïncident pas avec les limites hydrographiques. Tout cela interroge les futurs périmètres des CTMA opérationnels et leur portage, d'autant que les discussions avec les différentes structures intervenants sur le marais font ressortir deux logiques d'organisation :

- Un premier scénario centré sur la zone humide, avec une conservation des périmètres actuels moyennant des ajustements à la marge et un portage par les futures structures gémapiennes.

Scénario 1 :

AVANTAGES	INCONVENIENTS
Continuité organisationnelle actuelle : CTMA cadre MP/CTMAzh opérationnels/contrats de marais	Moindre concordance EPCI, bassins hydro, masses d'eau
Organisation et mise en œuvre éprouvées, avec bilans positifs (2 ou 3 générations de CTMAzh selon les zones de marais)	Pour éviter des zones blanches résiduelles (et correspondre au mieux à des découpages de ME), ce scénario nécessiterait d'agréger les zones de plaine qui alimentent directement le marais mouillé au nord et au sud de Niort. Cette opération serait sans conséquence réellement significative en terme d'augmentation de linéaires de cours d'eau car très peu de linéaires concernés sur ces bassins. Resterait à résoudre le cas particulier de la masse d'eau Courance aval qui englobe une partie marais et cours d'eau.
Unicité du DPF et des réseaux connectés (périmètres 3 SMM + UMM)	
Possibilité d'engager une réprogrammation rapide, sur la base de l'organisation et des animations actuelles (conventions à prévoir IIBSN (*) / structures gémapiennes)	

(*) : statutairement, l'IIBSN peut continuer à assurer la coordination et l'animation générale

- Un second scénario inscrit dans une logique de bassin versant, avec une organisation amont/aval

Scénario 2 :

AVANTAGES	INCONVENIENTS
Logique hydrographique amont-aval (sauf en partie marais car les zones de confluences sont arbitraires)	Découpage du DPF, des marais mouillés et du périmètre de l'UMM en 3 ou 4 entités
Correspondance "gémapienne" recherchée : simplification possible du portage technique et décisionnel, à l'exception du DPF (compétence IIBSN + découpage) ainsi que du réseau et des ouvrages UMM (découpage)	Temporalité (calendriers de mise en oeuvre) : qu'advient-il des CTMA en cours (Mignon-Courance, Lambon-Sèvre amont)? Les signatures de CTMAzh seraient ainsi décalées sur le marais
Correspondance "masses d'eau" recherchée, pas de zone blanche	Inertie dans les démarches de reprogrammation, en lien avec l'observation précédente : la conjoncture actuelle ne permettra pas de reprogrammer rapidement, avec décalages selon les territoires
	Cohérence de la reprogrammation sur les marais mouillés
	Ce scénario appelle à minima à la mise en place d'une nouvelle instance de coordination/convergence inter-CTMA Marais mouillés de la Sèvre du Mignon et des Autizes

6 ARTICULATION ENTRE CTMA CADRE ET CTMA OPERATIONNELS

Suite à la mise en place des différents contrats par le passé, il est apparu un manque de cohérence et de coordination de ces différents outils à l'échelle du Marais poitevin. L'un des objectifs du CTMA cadre est de travailler sur ce sujet, à travers un ensemble de principes et éléments communs portant sur :

- Le contenu des études préalables
- La cohérence des CTMA :
 - o La cohérence géographique des territoires ;
 - o La synchronisation des contrats ;
 - o L'équilibre et l'adéquation des programmes d'actions ;
 - o La cohérence des indicateurs de suivi et d'évaluation ;
- La conditionnalité des aides financières

Globalement, le socle commun attendu quant au contenu des études préalables se retrouve dans l'ensemble des CTMA opérationnels, et l'EPMP, à travers son rôle de coordination des CTMA opérationnels, a exprimé un avis sur la majorité des CTMA opérationnels.

Concernant les principes de cohérence, il convient de retenir les éléments suivants :

- La cohérence géographique a été respectée. La mise en place de la Gemapi vient toutefois questionner à nouveau ce principe ;
- L'une des difficultés réside dans la synchronisation des contrats opérationnels, chaque structure avançant à son propre rythme ;
- Un premier travail a été conduit pour se doter d'indicateurs de suivi des travaux et de réponses du milieu communs à l'ensemble de la zone humide. Dans les faits, ces indicateurs ont été déclinés sur la plupart des territoires, excepté celui de la Sèvre Niortaise et des marais mouillés associés, pour le volet indicateur de suivi. Par ailleurs, il apparaît que ces indicateurs :
 - o Demandent à être complétés par d'autres indicateurs pour être pleinement opérationnels ;
 - o N'ont pas forcément été déclinés de la même manière d'un territoire à l'autre ;
 - o Ont fait l'objet d'un seul passage ce qui ne permet pas de mettre en évidence une évolution des milieux et de leur fonctionnement.

Un travail est donc à poursuivre sur ce volet pour en faire un véritable outil de suivi et d'analyse des fonctionnalités.

Sur le volet relatif à la conditionnalité des aides financières, la démarche contrat de marais a permis la mise en place d'actions spécifiques qui ne sont pas éligibles dans le seul cadre des CTMA opérationnels et qui ont servi la mise en œuvre des protocoles de gestion de l'eau. Le second aspect lié à la restauration, la modernisation ou la création d'ouvrages hydrauliques a peu été mobilisé.

BILAN TECHNIQUE

L'objectif poursuivi à travers ce volet est de mettre en évidence l'évolution des milieux d'un point de vue fonctionnel au regard des travaux réalisés, ou non.

Ce volet du bilan vise également à faire le point sur :

- L'efficacité et la pertinence de actions menées au regard de l'évolution de la qualité fonctionnelle des milieux ;
- La mise en place et le suivi des indicateurs communs ;
- L'intérêt et la plus-value des actions portées par le CTMA cadre ;
- La mise en place et le déroulement des règles de gestion de l'eau.

7 ANALYSE FONCTIONNELLE

7.1 PROSPECTION

Pour mener à bien ce travail un ensemble de linéaire a été prospecté. Ce réseau se veut représentatif des canaux et cours d'eau présent sur le territoire :

Nom du CTMA	Linéaire marais/zone humide	Linéaire cours d'eau
CTMA de la zone humide des marais mouillés liés à la Sèvre Niortaise, au Mignon et aux Autises	158 km	7 km
CTMA Marais poitevin Vendée	70 km	10 km
CTMA Marais poitevin Nord Aunis	57 km	
CTMA basse vallée du Lay	84 km	54 km

Les cours d'eau pris en compte dans les CTMA sont la Vendée en aval du barrage de Mervent jusqu'à son entrée dans le marais, la Sèvre Niortaise dans la traversée de Niort et les cours d'eau du bassin du Graon/ Troussepoil et Yon aval pour le bassin du Lay.

Sur ces cours d'eau, les éléments récoltés sur le terrain permettent l'application de la méthode dite du Réseau d'Evaluation des Habitats (REH), ou méthode proche (pour la Sèvre Niortaise), qui rend compte de leur qualité fonctionnelle.

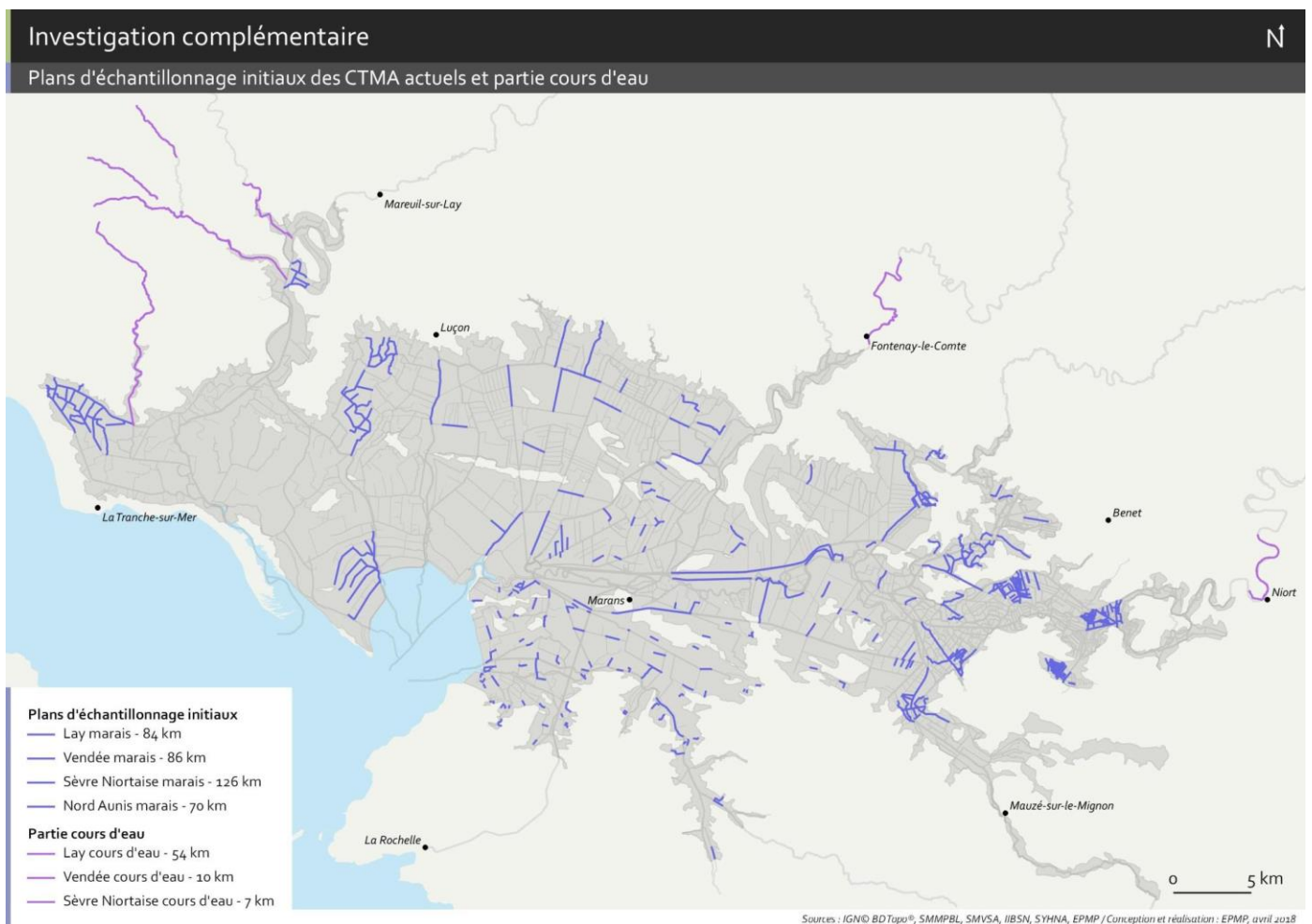


Figure 7 : Réseau d'échantillonnage des CTMA du Marais Poitevin. (Source EPMP)

Sur la partie zone humide, un ensemble de descripteurs a été mesuré pour rendre compte des fonctionnalités hydraulique, biologique et qualitative :

Les descripteurs retenus pour l'analyse des fonctions sont les suivants :

- L'envasement des canaux
- L'encombrement des canaux
- L'érosion des berges
- Les connexions hydrauliques
- Le recouvrement des berges par les héliophytes et la ripisylve
- La diversité des héliophytes
- Le recouvrement par la végétation aquatique
- La présence de végétation aquatique envahissante

7.2 ANALYSE FONCTIONNELLE DES COURS D'EAU

La méthode d'appréciation de la qualité fonctionnelle des cours d'eau est celle du REH.

En l'absence de travaux sur les cours d'eau du bassin du Lay (début CTMA 10/2018), aucune modification fonctionnelle n'est observable.

Pour la Vendée et la Sèvre Niortaise, les travaux se sont concentrés sur la ripisylve et les espèces aquatiques envahissantes, n'engendrant aucune modification fonctionnelle vis-à-vis du REH sur ces cours d'eau.

Le constat fonctionnel sur les cours d'eau reste le même qu'en début de CTMA.

7.3 ANALYSE FONCTIONNELLE DES MARAIS

7.3.1 EVOLUTION DE LA FONCTIONNALITE

L'application de diverses méthodes fonctionnelles sur les CTMA opérationnels n'a pas permis de procéder à une analyse comparative entre début et fin de programme. Il n'est donc pas possible de rendre compte de l'évolution des fonctionnalités à l'échelle de la zone humide.

7.3.2 ETAT DES FONCTIONNALITES EN 2019

Afin d'avoir une vision globale des fonctionnalités sur le Marais poitevin, il a été convenu de procéder à l'application d'une nouvelle méthode. Cette méthode d'analyse, construite avec l'ensemble des partenaires, est reprise dans la grille suivante :

GRILLE METHODOLOGIQUE D'ANALYSE FONCTIONNELLE DES VOIES D'EAU
--

L'analyse des fonctions linéaires des voies d'eau se fait par renseignement des données brutes à l'échelle des séquences homogènes de canal, qui une fois agrégées au ratio des notes en fonction des linéaires (des séquences et du canal), permet d'obtenir une note pour chaque fonction du canal. Les notes sont systématiquement ramenées sur 20 et 5 classes de "qualité fonctionnelle" sont ensuite établies et traduites selon des codes couleur.

classe de qualité fonctionnelle	> 16 très bon	12>16 bon	8>12 moyen	4>8 mauvais	<4 très mauvais
---------------------------------	------------------	--------------	---------------	----------------	--------------------

FONCTION HYDRAULIQUE : analyse linéaire

% envasement	0 à 20%	20 à 40%	40 à 60%	60 à 80%	80 à 100%	
note	8	6	4	2	0	
engorgement	absence	0 à 20%	20 à 40%	40 à 60%	60 à 80%	80 à 100%
note	5	4	3	2	1	0
% érosion de berge	0 à 10%	10 à 25%	25 à 50%	> 50%		
note	4	3	2	1		
nombre de connexion	absence	1	2	2 à 5	> à 5	
note	0	1	2	4	5	

note max : 22

FONCTION QUALITE : analyse linéaire

% recouvrement végétation (hélrophytes et ripisylve)	0 à 20%	20 à 40%	40 à 60%	60 à 80%	> 80%	
note	1	2	5	8	10	
% envasement du canal	0 à 20%	20 à 40%	40 à 60%	60 à 80%	> 80%	
note	5	3	2	1	0	
% recouvrement toute végétation aquatique	absence	0 à 20%	20 à 40%	40 à 60%	60 à 80%	80 à 100%
note	0	2	4	5	4	2

note max : 20

FONCTION BIOLOGIQUE : analyse linéaire

% recouvrement par les hélrophytes	absence	0 à 20%	20 à 40%	40 à 60%	60 à 80%	80 à 100%
note	0	2	4	6	8	10
diversité hélrophytes	absence	1 espèce	2 espèces	3 espèces	4 espèces	5 espèces et plus
note	0	1	2	3	4	5
% recouvrement par la ripisylve	absence	0 à 20%	20 à 40%	40 à 60%	60 à 80%	80 à 100%
note	0	1	2	3	4	5
% envasement du canal	0 à 20%	20 à 40%	40 à 60%	60 à 80%	> 80%	
note	5	3	2	1	0	
végétation aquatique autochtone	absence	1 espèce	2 et 3 espèces	4 espèces et plus		
note	0	1	3	5		
végétation aquatique envahissante	absence	présence				
note	3	0				

note max : 33

Figure 8 : Grille d'analyse fonctionnelle des voies d'eau – Nouvelle méthode commune

L'application de la grille d'analyse sur le réseau échantillonné a permis d'établir le bilan fonctionnel global à l'échelle de la zone humide du Marais poitevin :

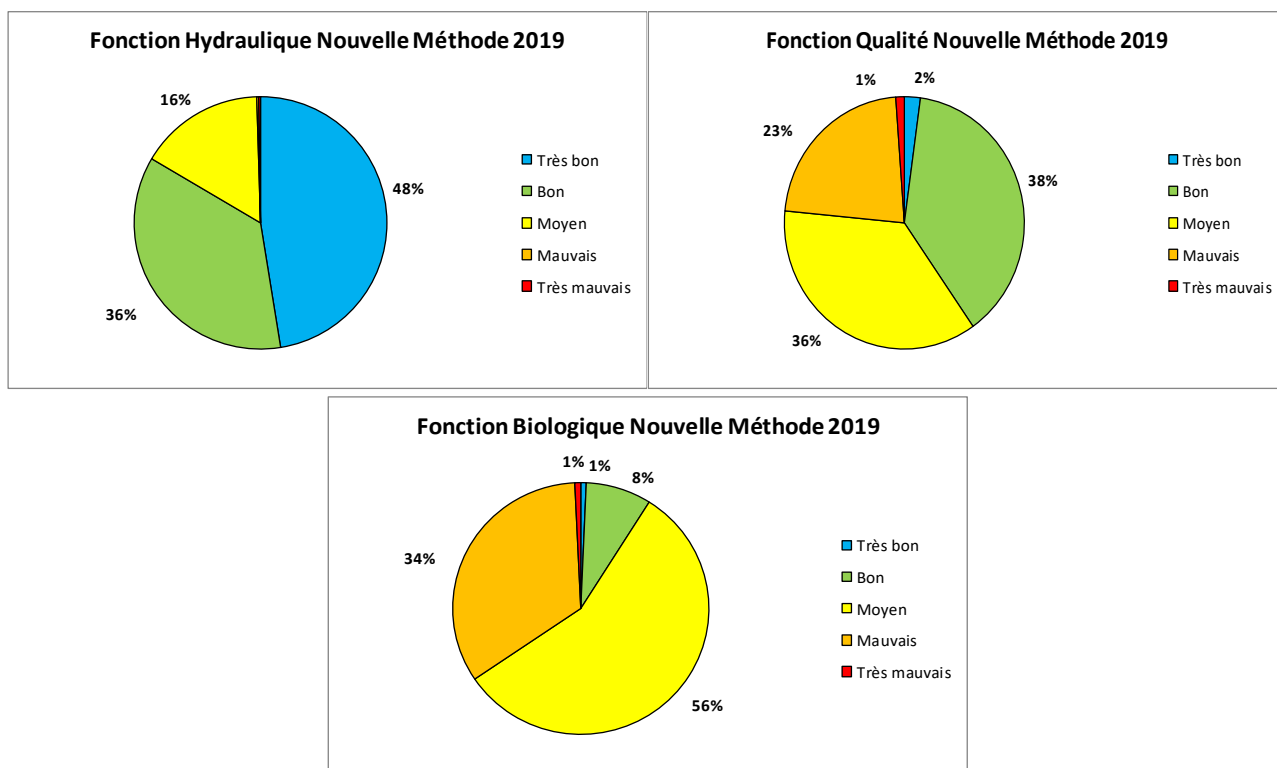


Figure 9 : Résultats de l'analyse fonctionnelle des voies d'eau – Nouvelle méthode commune

Ainsi, à l'échelle de la zone humide du Marais poitevin il ressort :

- La fonction hydraulique apparaît comme la plus satisfaisante avec 84 % du linéaire du réseau d'échantillonnage en classe "bonne" à "très bonne" ;
- La fonction qualité est satisfaisante sur 38 % du linéaire du réseau d'échantillonnage ;
- La fonction biologique apparaît comme la plus dégradée avec 9 % en bon état.

Parallèlement à cette analyse globale, tous types de marais confondus, une analyse détaillée a pu être réalisée en distinguant les marais mouillés, intermédiaires et desséchés. Les marais mouillés sont ceux qui présentent le meilleur fonctionnement global devant les marais desséchés, les marais intermédiaires apparaissant comme les plus déclassés. Dans l'ensemble les résultats restent relativement proches pour ces deux derniers. Comme à l'échelle de l'ensemble de la zone humide, la fonction biologique est la plus altérée pour l'ensemble des marais, et la fonction hydraulique apparaît la plus satisfaisante.

On peut donc retenir qu'il faut :

- Produire un effort important vis-à-vis de la fonctionnalité biologique, quel que soit le type de marais ;
- Produire un effort plus important vis-à-vis de la fonction qualité sur les marais desséchés que sur les marais mouillés ;

- Perpétuer les actions engagées pour maintenir le niveau de satisfaction vis-à-vis de la fonction hydraulique.

Pour l'amélioration de la fonction biologique, les efforts doivent porter sur :

- Le recouvrement des rives par la végétation hélophyte et ligneuse par des actions de stabilisation associée à de la plantation ;
- La présence de la végétation aquatique par l'ouverture du milieu dans les zones les plus fermées ;
- La lutte contre la végétation aquatique envahissante en favorisant l'ombrage et en pérennisant les actions d'arrachage ;
- L'envasement en maintenant les opérations de curage associées à la préservation de la végétation des rives.

Pour l'amélioration de la fonction qualité, les leviers d'intervention concernent essentiellement le recouvrement rivulaire, plus particulièrement dans les marais desséchés où la ripisylve est peu présente. En effet si, sur les petits réseaux relativement atterris, la végétation hélophyte peut être très présente, à l'inverse elle est souvent absente sur les canaux plus importants où l'érosion est plus active. Les efforts devront donc porter sur le recouvrement confondu des rives par les hélophytes et la ripisylve, et le recouvrement par la végétation aquatique

8 INDICATEURS COMMUNS DE SUIVI DES ACTIONS

Les indicateurs de suivi et d'évaluation communs aux 4 CTMA opérationnels du Marais poitevin ont été définis en 2014, avec la volonté de s'appuyer sur ces résultats pour conduire le bilan évaluatif. Ils sont tirés de la mallette d'indicateurs en zones humides élaborée par le Forum des Marais Atlantiques. Ils font partie des éléments de cohérence inscrits dans le CTMA cadre.

Les indicateurs de suivi et d'évaluation communs retenus sont les suivants :

- Espèces envahissantes végétales ;
- Taux d'envasement ;
- Niveaux d'eau ;
- Stabilité des berges ;
- Végétation des berges.

Ils sont complétés par des indicateurs de réalisation des travaux.

Plusieurs points sont à relever vis-à-vis de leur mise en œuvre et de l'exploitation de leurs résultats :

- Ces indicateurs ont le mérite d'exister et de fixer un premier cadre commun d'évaluation ;
- Les indicateurs sont peu valorisables en l'état, car :
 - o Ils ne permettent pas d'évaluer la fonctionnalité ;
 - o Le réseau échantillonné a fait l'objet d'un seul passage ne permettant pas de mesurer une évolution ;
- Le plan d'échantillonnage n'est pas forcément cohérent ni représentatif suivant les CTMA ;
- Leur mise en œuvre n'est pas faite sur l'ensemble des CTMA, ni de la même manière ;

Il apparaît donc nécessaire de les faire évoluer pour les faire correspondre à la grille commune et de mieux encadrer leur mise en œuvre.

Pour conclure, si ces indicateurs constituent un premier travail allant vers le développement d'outils communs, ils doivent être adaptés à plusieurs niveaux et clairement appliqués sur l'ensemble des CTMA, pour en faire un véritable outil de suivi des fonctionnalités et de l'effet des travaux sur ces dernières.

9 ACTIONS TRANSVERSALES DU CTMA CADRE

Dix actions étaient planifiées dans la définition du CTMA cadre :

- L'étude du bilan évaluatif du CTMA cadre et des 4 CTMA opérationnels a été menée ;
- La construction du système d'information pour la gestion du territoire (SIGT) a débuté ; cet outil est pertinent et indispensable, mais il doit être renforcé pour disposer d'un outil commun opérationnel de manière à pouvoir produire une analyse commune à l'ensemble de la zone humide ;

- Le SIEMP a été mis en place et évolue conformément aux besoins, cet outil répond aux objectifs et doit être pérennisé ;
- L'indicateur trophique de la qualité des eaux a permis la collecte et l'analyse d'échantillons pour apprécier l'état de dégradations des voies d'eau ; les années à venir vont permettre d'entrer dans une phase plus opérationnelle ;
- L'OPN MP a pour objectif le suivi de la biodiversité d'une part et les effets de la gestion de l'eau sur cette biodiversité d'autre part. Les indicateurs permettent l'enrichissement des connaissances, mais la mise en relation des résultats obtenus avec ceux de l'analyse fonctionnelle des voies d'eau ne permet pas de faire des associations ;
- Vis-à-vis de la stratégie foncière, les premiers travaux ont porté sur la construction d'un état des lieux et d'un document cadre présentant les grandes orientations en matière de foncier sur le territoire. Il s'agit désormais de concrétiser ce document au travers d'un troisième volet plus opérationnel, qui définit les priorités d'intervention et les modalités d'échanges et de gouvernance entre les différents intervenants ;
- Les opérations foncières visent à mobiliser l'outil foncier comme un outil d'accompagnement, en offrant des solutions alternatives aux propriétaires et exploitants agricoles des secteurs bas que l'on peut considérer comme des « verrous hydrauliques ». Ce travail reste long à mettre en place, les opportunités étant peu nombreuses ;
- L'animation foncière du CREN Poitou-Charentes est indispensable à la mise en place des conversions parcellaires, mais les démarches restent longues et fastidieuses ; cette démarche doit être renforcée pour améliorer la mosaïque d'habitats ;
- Le plan d'action trame verte et bleue est entré dans une phase opérationnelle, les actions n'apportent pas de réelle plus-value sur la fonctionnalité de la zone humide ;
- Aucune action n'a été conduite pour l'élaboration de supports de communication communs, des démarches ont été engagées en interne et les objectifs restent d'actualité et doivent être reconduits de manière à constituer un réel vecteur de communication entre les différentes structures et acteurs, notamment auprès des maîtres d'ouvrages locaux (ASA...).

10 PRINCIPES DE GESTION DE L'EAU

Trois outils ont été développés :

- Le règlement d'eau, démarche animée par l'EPMP et les animateurs des SAGE. Cet outil est destiné aux axes hydrauliques structurants et prend la forme d'un arrêté préfectoral ;
- Le contrat de marais, démarche contractuelle animée par l'EPMP et destinée aux associations syndicales. Cet outil vise à définir à l'échelle de chaque casier hydraulique des règles de gestion de l'eau ;
- Le protocole de gestion de l'eau destiné aux communes qui gèrent des espaces de pâturage collectif et à certains espaces protégés bénéficiant d'une protection réglementaire de type réserve naturelle.

Ces outils constituent une réponse à la disposition 7C4 du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021. Les objectifs à atteindre en matière de niveaux d'eau sont déterminés pour chacune des zones de gestion hydraulique homogène, au cas par cas, en fonction d'une part du gain environnemental attendu pour le bon état des espèces et des habitats, et d'autre part de la pérennisation des activités contribuant à ce bon état, en particulier de l'élevage.

A ce jour, on compte :

- 16 contrats de marais, dont 7 sont validés de manière définitive ou à titre expérimental, pour une surface de 42 400 ha ;
- 7 protocoles de gestion, pour une surface de 3 814 ha ;
- Un arrêté valant règlement d'eau portant sur 12 biefs situés en amont du bassin de la Sèvre Niortaise ;
- 12 fuseaux de gestion expérimentaux sur les principaux axes des bassins du Lay et de la Vendée, qui auront vocation à prendre à terme la forme de règlements d'eau.

L'une des principales difficultés réside dans le passage de la phase expérimentale au protocole définitif. Par ailleurs, sur certains secteurs, l'incompatibilité des usages et enjeux rend difficile la définition d'un compromis. D'autres contraintes d'ordre financier ou administratif peuvent occasionner des difficultés lors du déploiement des programmes d'accompagnement des contrats de marais.

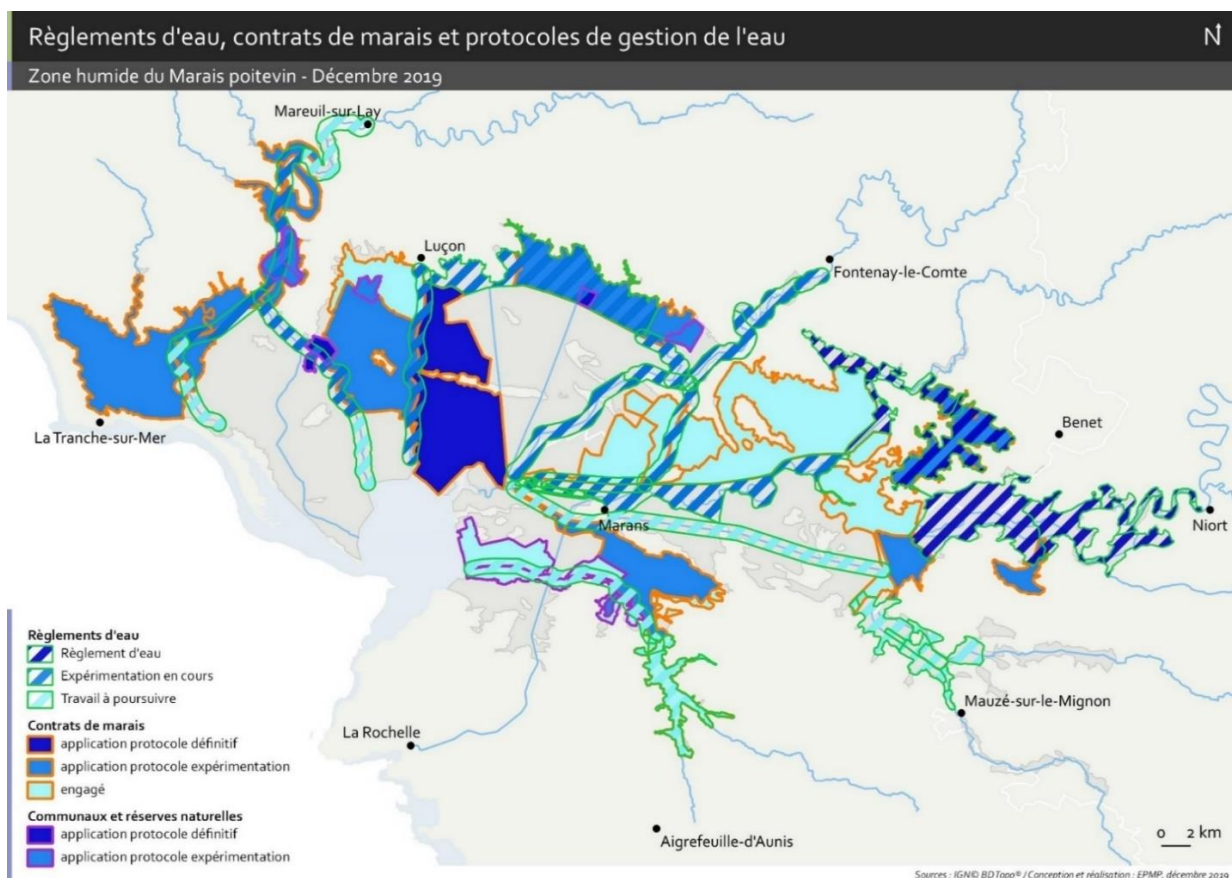


Figure 10 : Etat d'avancement des principes de gestion de l'eau

FEUILLE DE ROUTE

Les points présentés ci-après constituent les éléments qui demandent à être mis en place, modifiés ou améliorés dans la conduite des futurs CTMA.

Ces orientations concernent principalement le CTMA cadre dans son rôle d'outil coordonnateur pour la mise en place, le bon déroulement et le suivi des CTMA opérationnels.

Il ressort principalement le besoin d'outils communs à divers niveaux :

- Pour les bilans technico-financiers
 - Il apparaît un manque de cohérence entre les CTMA, chacun disposant de ses propres outils,
 - Il est nécessaire d'aller vers des outils communs, dans un souci de vision globale :
 - Typologie d'état des lieux et de travaux
 - Outils de saisie suivant des listes et protocoles validés
 - Base de données
 - Tableaux financiers évolutifs et à jour
- Pour le bilan fonctionnel, les indicateurs communs sont à caler sur la grille
 - Application à l'ensemble des CTMA
 - Adaptation d'un réseau d'échantillonnage hiérarchisé
 - Protocole de suivi à affiner
- L'amélioration de l'état fonctionnel passe par une priorisation des actions en faveur des fonctions Biologie et Qualité
- Les programmes d'actions doivent par ailleurs être orientés vers les actions les plus efficaces
- Les actions transversales doivent être poursuivies, en particulier :
 - Le volet foncier, avec des acquisitions qui apportent une plus-value environnementale
 - L'Observatoire du Patrimoine Naturel qui apporte de la connaissance quant à l'évolution de la biodiversité sur le territoire
 - L'étude biodiversité et gestion de l'eau qui permettra d'apporter des éléments de réponse quant au lien entre ces deux thématiques et d'entériner les grands principes ayant trait à la gestion de l'eau
 - L'observatoire des niveaux d'eau (SIEMP) qui apporte une information continue quant à la gestion de l'eau et assure un suivi au jour le jour des règles de gestion de l'eau
- Le rôle de coordination du CTMA cadre est à renforcer ainsi que l'articulation entre les différents CTMA et l'animation du dispositif

- Il est nécessaire d'établir à court terme :
 - La gouvernance (démarches en cours)
 - Les reprogrammations pour éviter les années blanches

- Les règles de gestion de l'eau sont à élargir à l'ensemble du territoire
 - L'outil est pertinent pour améliorer les fonctionnalités surfaciques des marais et la biodiversité associée
 - La question quant à leurs critères d'évaluation doit se poser